



Assemblée communale du 14 décembre 2023

Lieu :	Salle communale Delley
Présidence :	Philippe Cotting
Membres présents :	61 personnes / 59 citoyennes et citoyens actifs
Majorité absolue :	30
Excusés :	Mmes Véronique Dubey et Elena Labelle, M. Norbert Valley
Désignation des scrutateurs :	MM. Kevin Roulin et Nolan Métral

A 19h35, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Il présente Mme Eliane Gomonet, nouvelle collaboratrice au bureau communal, qui sera dans un proche avenir la nouvelle responsable de l'administration communale.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage aux piliers publics et par tout-ménage.

Présentation du tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2023**
- 2. Budget 2024**
 - 2.1 Présentation du budget du compte de résultats
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Présentation du budget du compte des investissements
 - Assainissement des bassins versants Est, Ouest et mesures de sécurisation du Ruisseau des Côtes – étude et crédit y relatif
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des budgets
- 3. Dossier de demande de renouvellement de la concession du port de batellerie – approbation**
- 4. Informations sur les projets communaux**
- 5. Divers**

L'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée qui peut délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 31 mai 2023

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

Aucune remarque n'étant formulée, les citoyennes et les citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A main levée, les membres de l'assemblée communale approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2023 à l'unanimité.

Point 2 – Budgets 2024

2.1 Budget du compte de résultats

Le budget ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

M. Claude-Alain Guerry, vice-syndic en charge des finances, procède, par rétroprojection, aux résumés des chapitres. Ces derniers bouclent sur un excédent de recettes de CHF 50'865.00 pour un total de produits de CHF 8'967'995.00 et un total de charges de CHF 8'917'130.00.

Une nouvelle augmentation de charges liées de CHF 250'600.00 est relevée.

M. Guerry présente ensuite la répartition des amortissements administratifs qui représentent un total de CHF 226'025.00.

Les recettes supplémentaires sont réparties entre les impôts communaux ordinaires, la péréquation financière ainsi que le prélèvement sur réserve de réévaluation du patrimoine financier.

Dès 2024, la commune sera dotée d'un nouvel outil de planification financière permettant l'analyse économique, l'incidence des investissements à moyen terme et la marge de manœuvre financière. Cela déterminera également les choix futurs. Cette planification, qui a été mandatée à l'entreprise BDO, est prévue d'être présentée à l'assemblée communale du printemps prochain.

2.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Grégory Rodrigo, président :

« La commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement 2024. Afin de s'assurer d'une compréhension correcte des éléments budgétés, elle a rencontré le boursier communal pour une première discussion. Une seconde rencontre a eu lieu avec le syndic, le vice-syndic en charge des finances et le boursier communal afin d'affiner la compréhension de certains des éléments budgétés. La commission financière tient à souligner que la date de mise à disposition des documents nécessaires a été nettement avancée en comparaison aux années précédentes. De ce fait, le travail a été facilité. Aussi, la commission financière remercie grandement le Conseil communal et le boursier pour leur contribution.

En fonction de ces éléments et par rapport au budget présenté, la commission financière relève ce qui suit concernant le budget de fonctionnement 2024 :

- Concernant Eau, énergie, combustible, élimination déchets, il est noté un montant global de 126,000.00 CHF. Considérant le budget 2023, les comptes 2023 arrêtés à ce jour et l'augmentation des énergies annoncée en 2023 pour 2024, la commission financière s'interroge si le montant budgété sera suffisant pour couvrir les dépenses.
- Concernant Entretien des bâtiments, la commission financière note une augmentation de 129,000 CHF par rapport au budget 2023, partagée sur les postes suivants Bureau communal, Vieux Four, Immeuble Delley, Bureau Administratif.
- Concernant les charges liées, une augmentation est continuellement observée. La commission financière s'interroge de l'impact sur les finances communales pour les années à venir, si cette augmentation perdure d'année en année

Dans la globalité, la commission financière considère cependant le budget 2024 proposé par le Conseil communal acceptable par rapport à la situation financière actuelle de la commune.

La commission financière émet un préavis favorable »

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Alexandre Dubey souhaiterait des éclaircissements sur l'augmentation de plus de CHF 120'000.00 relative à l'entretien des bâtiments.

M. Patrick Hotz, conseiller communal, l'informe que ce supplément est principalement dû aux réparations et aux rafraîchissements prévus au restaurant le Vieux-Four lors du changement de locataire. D'autres bâtiments doivent également faire l'objet de réfection et d'entretien.

- Mme Sonia Ridoux demande ce qui est prévu concernant le bâtiment du Vieux-Four.

M. Cotting relève que cette bâtisse nécessiterait, à terme, un assainissement notamment au niveau énergétique. M. Hotz ajoute que le sous-sol serait également concerné par des réfections. Reste à déterminer les priorités, à futur, pour cet immeuble et, de fait, le mode de financement.

- M. Patrick Ridoux demande sur quelle base les montants d'entretien ont été portés au budget pour « La Ferme » et les deux locatifs.

M. Cotting fait savoir que les chiffres ont été communiqués par la gérance. De plus, une baisse de revenu de location est prévue car l'appartement de 6 pièces situé à « La Ferme » n'a pas été remis en location en prévision d'un éventuel déménagement provisoire de l'administration communale. Cette solution serait privilégiée lors de la construction du nouveau bâtiment administratif et de la salle communale. M. Guerry ajoute que la répartition est différente au niveau des charges du chauffage à distance.

- M. Ridoux demande si les locataires paient des charges selon des décomptes.

M. Cotting précise que les locataires bénéficient de baux différents selon les immeubles. Le but est de passer aux décomptes de charges pour tous les locatifs.

- Mme Sabine Zimmermann constate que les charges liées sont en constante hausse ce qui laisse présager des augmentations. Elle préconise d'anticiper.

M. Cotting informe que le Conseil communal reste en premier lieu dans l'attente de l'analyse financière qui permettra une meilleure vision. Cependant, les membres de l'Exécutif sont conscients que la situation ne va pas en s'améliorant.

- En réponse à M. Patrick Ridoux, M. Guerry communique le montant des amortissements bancaires qui s'élève à un total de CHF 623'000.00.

M. Ridoux relève une différence de CHF 400'000.00 par rapport aux amortissements administratifs et des liquidités que l'on n'a pas.

M. Martial Berset, boursier communal, rappelle que les amortissements administratifs ont baissé par rapport à MCH1. Il répond par l'affirmative, mais la commune bénéficie d'une meilleure capacité financière. La réévaluation du patrimoine financier résulte sur un revenu, pour 2024, de plus de CHF 170'000.00 pour des liquidités que la commune n'a pas également.

- M. Thierry Vojtasik fait remarquer que sans la réévaluation du patrimoine financier le budget présenterait un déficit. M. Guerry rappelle qu'il y a aussi un montant d'amortissement porté aux charges.
- M. Alexandre Dubey constate une augmentation régulière des charges relatives à l'informatique dans les différents services et estime qu'il faut porter une réflexion.

M. Cotting admet une augmentation constante des coûts liés à l'informatique dont une part importante est nécessaire à la sécurité. De plus et pour mémoire, la commune a dû se doter d'un nouveau système de gestion de l'électricité au port de batellerie. Ce dernier regroupe plusieurs prestations en ligne, déjà incluses au programme, qui seront mises en service prochainement.

La parole n'étant plus demandée, les citoyennes et les citoyens sont invités à approuver le budget du compte de résultats 2024 en levant la main.

Vote :

Au vote à main levée, le budget du compte de résultats, qui présente un excédent de recettes de CHF 50'865.00, est approuvé par les membres de l'assemblée communale à la majorité des voix, sans avis contraire et 2 abstentions.

Avant de passer au point suivant, M. Claude-Alain Guerry procède à la présentation des décomptes finaux et état de la situation des investissements :

1. Aménagement de la place d'entreposage des remorques (PF)

Crédit CHF 120'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 16 décembre 2021

Dépense nette CHF 89'382.40 (totalité des travaux réalisés en 2022)

2. Aménagement de la place de jeux « La Ferme » (PF)

Crédit CHF 70'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 24 mai 2022

Dépense nette CHF 65'302.40 (totalité des travaux réalisés en 2022)

3. Réaménagement des pontons port de batellerie (étape 1 + étape 2) (PF)

Crédit CHF 1'200'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 16 décembre 2021

Crédit CHF 2'700'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 31 mai 2023

Dépense nette 2022 CHF 56'606.30

Dépense nette 2023 CHF 2'151'349.56

Disponible pour 2024 CHF 1'692'044.14

4. Rénovation des installations techniques du camping – 4^{ème} et dernière étape (PF)

Crédit CHF 1'700'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 24 mai 2022

Dépense nette 2022 CHF 699'994.90

Dépense nette 2023 CHF 973'667.46

Total CHF 1'673'662.36 (travaux terminés en 2023)

5. Réaménagement « Chemin du Canada » secteur Grande-Cariçaie (PA)

Crédit CHF 85'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 24 mai 2022

Dépense nette 2022 CHF 3'632.25

Dépense nette 2023 CHF 58'899.35

Total CHF 62'531.60 (travaux terminés en 2023)
amortissement dès 2024 CHF 1'570.00

6. Zone de loisirs « Projet 2.0 » (PF)

Crédit CHF 270'000.00 approuvé par l'assemblée communale le 16 décembre 2021

Dépense nette 2022 CHF 12'590.85

Dépense nette 2023 CHF 310'851.36

Total CHF 323'442.21 (travaux terminés en 2023)

Dépassement dû à la dalle de soubassement qui a démontré son efficacité encore ces derniers jours.

2.3 Présentation du budget du compte des investissements

Assainissement des bassins versants Est, Ouest et mesures de sécurisation du Ruisseau des Côtes – étude et crédit y relatif – CHF 165'000.00

Les citoyennes et les citoyens ont pu prendre connaissance du montant du crédit et de son financement par les liquidités sur l'information publiée sur le site communal ainsi qu'auprès de l'administration communale.

M. Patrick Hotz, conseiller communal, informe de la contextualisation et présente les cartes superposées des dangers liés aux crues et aux aléas de ruissellement.

Le ruisseau des Côtes présente des déficits sécuritaires importants sur le tronçon qui s'étend de la route « En Farvageux » et au secteur « Champ-Collaud ». Il produit ensuite le plan indiquant les tronçons canalisés et enterrés des bassins versants Est et Ouest qui alimentent le cours d'eau. Les capacités hydrauliques des canalisations sont pour la plupart sous-dimensionnées. Des inondations de plus en plus fréquentes sont constatées sur les bâtiments et les parcelles du secteur qui est également soumis à un fort danger lié au ruissellement superficiel.

L'avant-projet a permis de déterminer les multiples problématiques et de définir les aménagements à prévoir, soit, pour le bassin versant Ouest, la création d'un bassin de laminage en amont pour limiter le débit, le remplacement des conduites avec une augmentation de la capacité hydraulique sous la route « En Farvageux », la remise à ciel ouvert du tronçon en aval, l'aménagement d'une herse servant de protection contre les bois flottants et la création de diguettes pour limiter le ruissellement. Pour la bassin versant Est, remplacement des conduites en aval de la route cantonale, création d'un puits de collecte avant le passage sous la route et remodelage de l'accotement de la route et du terrain naturel pour orienter les eaux dans le puits de collecte.

M. Hotz précise que sans la validation de l'Etat la procédure échouera ainsi que l'obtention des subventions. Une rencontre avec les propriétaires impactés par ces travaux a eu lieu pour leur présenter le projet. Le Conseil communal et le bureau d'ingénieurs mandaté tiendront compte de remarques pertinentes dans le cadre de l'étude. La situation touche plusieurs propriétaires et concerne également le bas du village. L'investissement demandé ce soir a pour but de passer

à l'étape suivante afin de déterminer le montant de l'investissement pour réaliser les travaux, d'établir les plans d'exécution et le dossier de demande de subventions.

Avant de passer la parole aux membres de l'assemblée, M. Philippe Cotting informe du processus de récusation selon la législation en vigueur. Les citoyennes et les citoyens directement concernés par ce dossier ne pourront pas participer au débat ainsi qu'à la décision.

Au préalable, M. Cotting donne la parole aux membres de l'assemblée devant se récuser et qui souhaitent s'exprimer.

- Mme Sonia Ridoux estime que le projet n'est pas du tout abouti. Les propriétaires n'ont jamais été abordés lors de l'étude. De plus, toute une partie du secteur « En Farvageux » n'est pas solutionnée. Le bac de rétention prévu n'est pas adéquat à côté de sa propriété. Mme Ridoux pense qu'il y a encore beaucoup de points à aborder avant de clôturer le projet. Dans la mesure où la procédure et la réalisation des travaux d'assainissement vont prendre du temps, elle souhaiterait savoir quelles solutions urgentes seront entreprises par la commune, sachant que le sous-sol de son bâtiment est fréquemment inondé.

M. Cotting rappelle que le Conseil communal est conscient de la vétusté des conduites qui datent de nombreuses années et l'étude permet de tenir compte de plusieurs facteurs. Cependant, des mesures immédiates n'ont pas encore été discutées et doivent être étudiées. Il est difficile de solutionner dans un avenir très proche. Certains disent qu'une partie des problèmes provient d'une ferme construite sur le territoire de St-Aubin. Le service technique de notre commune est chargé d'obtenir des renseignements et d'analyser cette éventualité auprès de cette commune.

- Après avoir adressé trois courriers à la commune depuis 2006, M. Alexandre Dubey estime que la situation est connue dans le secteur « En Farvageux »
- M. Thierry Vojtasik remercie le Conseil communal d'avoir pris en main ce dossier difficile. Il remarque qu'une construction est située au milieu de la zone de danger et d'aléa de ruissellement. Il ne comprend pas que l'Etat ait donné son aval dans le cadre de cette demande de permis de construire.

M. Cotting relève que cette parcelle était constructible dans le cadre du précédent PAL et est toujours en zone.

- En réponse à Mme Sonia Ridoux, M. Hotz informe qu'une séance est prévue avec le bureau d'ingénieurs mandaté en début d'année.
- M. Eric Jacot remercie également la commune de s'être saisie de ce dossier et espère que la situation se réglera pour tous les propriétaires impactés.

La parole n'étant plus demandée, 13 personnes se récusent et quittent la salle.

Pour le débat et le vote, l'assemblée est constituée de 46 citoyennes et citoyens actifs. La majorité absolue est de 24.

- M. Yann Dubied demande quel est le montant estimatif des travaux. De plus, cela laisse présager le versement d'indemnités et des expropriations.

M. Hotz relève que l'étape de cette étude permettra de calculer le montant des travaux qui, selon les premières estimations s'élèveront entre 2 et 2.3 mio dont env. 50% seront à la charge de la commune. Il faut aller dans le sens de l'Etat pour obtenir leur subvention. De plus, la participation financière de l'OFEV est estimée entre 30% et 40%. Il ajoute qu'il n'y aura en principe pas d'expropriations.

- En réponse à M. Henri Guerry, le crédit de ce soir est bien demandé pour poursuivre l'étude.
- M. Stéphane Müller estime que ce projet est un prérequis. Il faudrait réfléchir sur ce qui pourrait être modifié dans le concept actuel et s'appuyer sur les reliefs existants.
M. Cotting répond que le but est de solutionner et d'également réguler le débit avant que l'eau ne parvienne au bas du village.
- M. David Huguet, de par son métier, confirme que les bassins de rétention remplissent leur rôle de réduction du débit de l'eau.
- M. Philippe Hänssler remarque que, selon la carte, la route « En Farvageux » fait office de barrage. Il préconise de solutionner cette partie naturellement en laissant l'eau là où elle veut aller.
- M. Claude Chambettaz estime que ce n'est pas aux membres de l'assemblée de trouver des solutions, de laisser ce travail au bureau d'ingénieurs mandaté ainsi qu'au Conseil communal et préconise de passer au vote.

La parole n'étant plus demandée, M. Cotting passe la parole à M. Grégory Rodrigo, président de la commission financière.

2.4 – Rapport de la commission financière

« En fonction des éléments en rapport avec l'investissement présenté, la commission financière relève ce qui suit :

- La commission financière note l'opportunité de réaliser une demande de crédit d'étude pour les mesures de sécurisation du ruisseau des Côtes, le montant final d'une telle réalisation pouvant représenter un financement conséquent.

Globalement, les investissements présentés à la commission financière sont en adéquation avec la capacité à investir de la commune.

La commission financière émet un préavis favorable. »

Les citoyennes et les citoyens sont invités à approuver le budget du compte des investissements en levant la main :

Vote :

Au vote à main levée, le budget du compte des investissements concernant l'Assainissement des bassins versants Est, Ouest et mesures de sécurisation du Ruisseau des Côtes – étude et crédit de CHF 165'000.00 ainsi que son financement sont approuvés par les membres de l'assemblée communale à l'unanimité.

Les citoyennes et les citoyens récusés réintègrent la salle. M. Cotting leur communique le résultat du vote.

Point 3 - Dossier de demande de renouvellement de la concession du port de batellerie – approbation

Les citoyennes et les citoyens ont pu prendre connaissance de l'information qui a été publiée sur le site communal ainsi que du dossier complet auprès de l'administration communale.

M. Claude-Alain Guerry, en charge du port, relève qu'il s'agit d'une décision formelle. Les citoyennes et les citoyens doivent se prononcer sur l'ensemble du dossier de demande pour

l'utilisation du domaine public des eaux du port communal qui a fait l'objet d'une enquête publique par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, actuellement DIME, du 24 janvier au 22 février 2022.

Ce dossier comporte notamment le règlement du port approuvé ainsi que la prise de position du Conseil communal de ne pas suivre les recommandations de la Surveillance des prix (SPr) et de maintenir les tarifs du port aux niveaux définis et appliqués depuis janvier 2021.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Roger Witschi, citoyen et également président de l'Amicale de la Voile, a obtenu les renseignements souhaités auprès de l'administration communale.

En aparté de ce dossier, il estime que les piliers de guidage des pontons en front de port ne sont pas assez hauts en tenant compte des crues centenaires de plus en plus fréquentes.

Le Conseil communal prend note de cette remarque.

La parole n'étant plus demandée, les citoyennes et les citoyens sont invités à se prononcer en levant la main sur l'approbation de l'ensemble du dossier de renouvellement de la concession du port.

Vote :

Au vote à main levée, le dossier de demande pour l'utilisation du domaine public des eaux du port communal, dont le règlement du port et la prise de position du Conseil communal de ne pas suivre les recommandations de la Surveillance des prix (SPr) et de maintenir les tarifs du port aux niveaux définis et appliqués depuis janvier 2021 est approuvé à la majorité des voix, sans objection et une abstention.

Point 4 – Informations sur les projets communaux

En préambule, M. Alexandre Elie, conseiller communal en charge des constructions et de l'aménagement, résume les différents axes qui déterminent les projets, à court, moyen et long terme, la vision du futur, la priorisation des éléments, l'organisation et la répartition au sein du Conseil communal, les délais à venir et la situation évolutive. Aucun chiffre ne sera communiqué dans cette présentation.

Cette dernière se déroulera en distinguant la zone touristique de la zone village. Il faut également différencier les investissements communaux qui découlent de choix et les charges liées régionales et/ou cantonales rattachées aux règlements et aux statuts.

1. Nouvelle administration et salle communale

M. Philippe Cotting rappelle que lors de la mise à l'enquête du PAL en 2017, il avait été prévu de mettre en zone village la parcelle communale de l'ancienne école et du bureau communal. Cette modification n'a pas été acceptée par le SeCA.

Dans l'ancien plan d'aménagement local, cette parcelle était en zone d'utilité publique.

Cette affectation est devenue caduque suite à la demande de modification de l'affectation de cette parcelle, soit de zone d'intérêt publique en zone village.

Le SeCA indique que « Dans le cas présent, le projet n'est pas conforme aux deux planifications, celle en vigueur et celle mise à l'enquête publique, mais uniquement la planification future. Un effet anticipé ne pourrait alors être donné que lorsque l'analyse du dossier sera à un stade ou l'approbation des modifications demandée représentera une quasi-certitude. »

Le Conseil communal a donc initié une modification du PAL communal pour une remise en zone d'intérêt public de cette parcelle. L'IBUS courant est en principe de 0.5. Le projet déjà présenté

au canton en enquête préalable n'a pas suffi à l'obtention d'un IBUS plus élevé, dont le besoin est de 0.9.

L'augmentation de l'IBUS dans la zone d'intérêt général concernée doit être justifiée par un projet concret. Le dépôt du dossier de permis de construire permettra de démontrer de manière évidente la modification du PAL.

Le Conseil communal en déduit qu'il peut déposer une modification du PAL avant la demande de permis mais qu'il ne faudrait pas tarder à déposer la demande de permis de construire car celle-ci sert à justifier la modification du PAL. Dans tous les cas, il est impossible de prévoir les délais de traitement. Ainsi, le Conseil communal informe que ce projet sera mis à l'enquête prochainement.

Le projet qui a été présenté en assemblée communale d'octobre 2018 a été partiellement modifié : retrait de la crèche, retrait du deuxième niveau sur la salle communale, création de l'espace jeunesse et sociétés dans le bâtiment de l'administration et maintien des abris PC.

2. Immeubles communaux

M. Patrick Hotz informe que les réfections des immeubles de Delley, de Portalban ainsi que du Vieux-Four seront priorisées, effectuées par étapes en réalisant une mise au goût du jour et dans le but d'améliorer l'outil de travail pour le restaurant. De plus, selon la législation, les bâtiments communaux doivent répondre aux normes énergétiques.

Dans cette optique, une étude de réfection a déjà été réalisée pour le bloc de Portalban et le rapport CECB+ est réalisé. Le but est d'étendre ces analyses à tous les bâtiments afin de permettre une planification des travaux.

3. Camping et buvette

Concernant le bâtiment de réception du camping, M. Hotz communique l'étude en cours en tenant compte de la participation de l'assurance.

Quant à la buvette et la mise en valeur de la parcelle aux abords de la route, la réalisation d'un MEP (mandat d'étude parallèle) a déjà débuté.

Le projet sera présenté aux citoyennes et aux citoyens en 2025.

La modification du règlement du camping est toujours en cours d'élaboration.

M. Elie informe que le Conseil communal examine la possibilité de réaliser un service de location en para-hôtellerie sachant que la région manque d'hébergements.

4. Port de batellerie

M. Guerry rappelle la rénovation des pontons par étape qui se déroulera jusqu'en 2026. De plus, des adaptations sont à entreprendre aux abords du port étant donné les crues de plus en plus fréquentes. La rénovation du portique devra s'effectuer dans un délai rapproché. Le Conseil communal examine le déplacement de la station de lavage afin de dégager de l'espace sur le parking. La rénovation de la jetée est prévue afin d'éviter l'érosion.

5. VALTRALOC et concept de circulation

Mme Anne-Paule Rossel Serio, conseillère communale, indique que la valorisation des espaces routiers en traversées de localités (VALTRALOC) dans notre commune a pour but la revalorisation de la route cantonale qui traverse le village de Delley, de modérer la vitesse, de déplacer certains arrêts de bus et de favoriser la mobilité douce. L'étude est menée conjointement avec le canton qui subventionne ces projets à hauteur de 50%. Le Conseil communal reste dans l'attente du retour de l'étude de faisabilité.

Concernant les zones 30, une réflexion est menée sur certains tronçons du haut du village ainsi que sur tout le secteur du bas. Les mesures de vitesse ont été réalisées afin de compléter le dossier qui a été transmis au canton.

Point 5 – Divers

M. Sébastien Ney, conseiller communal, communique quelques informations :

- La jeunesse de Delley-Portalban a pour projet d'organiser un giron des jeunesses en 2026. Une présentation aux habitants par la Sté de jeunesse est prévue le 17 janvier prochain.
- La commune est maintenant officiellement sur les réseaux sociaux #DelleyPortalban.
- Le football-club de Portalban-Gletterens organise le tournoi Sekulic en juin 2024 sur les sites de Gletterens et de Portalban.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Alexandre Dubey demande si les décomptes des investissements seront publiés. M. Cotting lui répond qu'ils seront intégrés au procès-verbal.
- Etant donné le projet de déplacer la station de lavage, M. Henri Guerry demande à quel endroit. M. Cotting l'informe qu'elle sera en principe implantée aux abords de la place pavés gazon près de la place d'entretien.
- M. Alexandre Dubey demande un état de la situation, les projets et les charges liées avec les deux Associations intercommunales. M. Cotting l'informe que les participations communales sont mentionnées dans le budget communal.

Concernant l'AIEE, l'Association doit impérativement assurer le fonctionnement et le maintien de la STEP jusqu'au raccordement à la STEP régionale.

Quant à l'ASDPG (Association des écoles), elle doit faire face aux charges courantes d'exploitation y relatives. Dans les charges supplémentaires, selon la loi cantonale, la surveillance dans les bus pour les 1 et 2H a été portée au budget de fonctionnement. Le projet d'agrandissement est en cours. Il est prévu la construction de quatre classes. L'intégration de la commune de Vallon est en discussion. Si cela se concrétise, il faudra compter deux classes supplémentaires au projet d'agrandissement. Cela engendrera également une modification des statuts incluant une nouvelle répartition des frais entre les communes.

- M. Thierry Vojtasik demande comment sont réparties les charges de ces Associations entre les communes-membres. M. Cotting lui répond que les contributions sont à part égale.

En réponse à M. Vojtasik, l'accompagnement des 1 et 2H dans les transports scolaires sera mis en œuvre à la rentrée 2024 comme le permet l'application de la loi.

- Mme Sabine Zimmermann revient sur l'aménagement d'une piste cyclable sur la route de Gletterens. Elle insiste sur le manque de sécurité des cyclistes sur ce tronçon.

Malgré des préavis cantonaux n'allant pas dans le sens de cet aménagement, M. Cotting informe que la commune recontactera les Services concernés pour une nouvelle approche.

- Au nom de l'AVP, M. Philipp Hänssler demande une nette amélioration de la rampe d'accès des places à terre au port, car son aménagement n'est absolument pas adapté.

M. Cotting estime qu'il est difficile de changer son emplacement mais une réfection pourrait être étudiée.

- Mme Fabienne Thierrin demande si les responsables des fuites d'hydrocarbures au port sont identifiés et s'acquittent des frais engendrés.

M. Cotting confirme que le corps des sapeurs-pompiers a été en mesure d'identifier les propriétaires des bateaux en cause. Les frais inhérents aux interventions leur sont automatiquement facturés.

- Mme Thierrin se demande si les agents de sécurité sont vraiment utiles dans la zone touristique, ceci en rapport aux déprédations. Elle s'interroge sur leurs compétences. La surveillance devrait être améliorée.

Il est pris note de sa remarque.

- M. Patrick Ridoux demande s'il y aura un soutien communal dans le cadre du Sekulic. M. Ney l'informe que ce point n'a pas encore été discuté.

Le tournoi Sekulic sera programmé sur les terrains synthétique de Gletterens et du stade de Grèves à Portalban. La route communale reliant les deux villages est prévue d'être fermée à la circulation durant les journées de tournoi. La clôture du terrain multisports de Gletterens sera installée après cette manifestation. M. Stéphane Müller apporte des compléments d'informations et communique l'importance de ce tournoi au niveau du nombre de participants.

- M. Alexandre Dubey ne comprend pas la nécessité de clôturer le terrain multisports alors qu'il sera fortement utilisé lors du tournoi Sekulic. Dans le cadre de ce tournoi, il ne semble pas être tenu compte des arguments avancés pour cette clôture portant sur une détérioration prématurée. Il insiste en relevant que les jeunes des villages ne pourront pas accéder au terrain une fois qu'il sera fermé.

M. Cotting lui rétorque que les cosignataires du recours déposé contre la décision de clôturer le terrain multisports de Gletterens, dont il fait partie, ont été déboutés. Cet objet concerne l'AISDPG et non l'assemblée communale de ce soir. De plus, il n'est pas correct d'affirmer que le terrain ne sera plus accessible aux jeunes des deux villages. Le but est de réguler l'accès à ce terrain.

M. Gilbert Delley relève qu'il a eu de multiples occasions d'assister à des matchs de football ayant lieu sur ce type de revêtement et celui de Gletterens est le seul terrain synthétique ouvert dont il ait connaissance. Selon lui, il est tout à fait adéquat de le fermer.

La parole n'étant plus demandée, il est communiqué que la date de la prochaine assemblée est agendée le jeudi 23 mai 2024 à 19h30 à la salle communale de Delley.

M. Philippe Cotting clôt l'assemblée à 21h50 en remerciant les citoyennes et les citoyens pour leur participation. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et présente les meilleurs vœux du Conseil communal pour 2024.

Ainsi fait à Delley

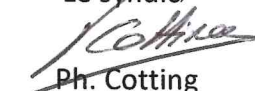
La secrétaire


M. Collaud

Au nom du Conseil communal



Le syndic


Ph. Cotting